



114^e année

Objet : Covid-19: décision du Conseil National de sécurité du 27 mars 2020.

Uccle, lundi 30 mars 2020.

Chers Parents,

Avant toute chose, nous espérons que vos enfants, votre famille et vous-mêmes vous vous portez au mieux et que vous vivez ces moments de confinement de la manière la plus sereine possible.

Vous avez certainement pris connaissance des nouvelles mesures annoncées par le gouvernement fédéral. Le Conseil national de sécurité s'est réuni ce vendredi 27 mars et s'est prononcé sur la prolongation des mesures de confinement jusqu'au 19 avril, ce qui intègre désormais la période des vacances de Pâques.

Le Conseil national s'est également positionné sur l'organisation de garderies, pendant cette période, pour les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle dans des secteurs vitaux et services essentiels. Il faut y ajouter les enfants qui relèvent de situations sociales spécifiques dans le cadre des politiques de l'aide à la jeunesse et pour les enfants de parents n'ayant pas d'autre choix que de confier la garde de leurs enfants aux grands-parents qui sont un public fragile.

Si vous êtes dans une situation relevant d'une de ces exceptions et que vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge pendant la durée des vacances de printemps, nous vous demandons d'en exprimer explicitement le souhait par écrit en précisant les circonstances qui vous amèneraient à demander une solution de garde au **plus tard le mardi 31 mars à 16h00** (direction.sec@cspu.be).

Pour rappel, au regard des instructions des autorités sanitaires, il convient d'en appeler au maximum à la responsabilité de chacun et de vous inviter à essayer de trouver toute alternative de garde permettant d'éviter la présence des enfants en collectivité, à l'exception des solutions impliquant des personnes à risque. Il est évident également qu'un enfant qui présente ne fût-ce que l'un des symptômes suivants : fièvre, rhinite, toux, essoufflement, dyspnée (difficulté à respirer), est tenu de rester chez lui.

D'autre part, nous restons joignables par téléphone (02/344.50.58) ou par e-mail (direction.sec@cspu.be) si un besoin de garde imprévu devait se présenter pour des raisons professionnelles durant les vacances de Pâques.

En ce qui concerne l'organisation du troisième trimestre, nous ne sommes évidemment pas encore en mesure de vous transmettre des informations. Des décisions relatives à ce sujet seront prises par la Ministre de l'enseignement à la fin des vacances de Pâques en fonction de l'évolution des mesures sanitaires.

Nous vous remercions pour l'attention portée à la présente, nous vous renouvelons tous nos encouragements pour la suite et vous prions de croire, Chers Parents, en notre entier dévouement.

Jacques Foucart
Directeur adjoint

Georges Trémouroux
Directeur